



PUBLIC CIBLE

Arrêté du 1^{er} juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Professionnels de santé inscrits dans la 4^e partie du code de la santé publique.

PRE REQUIS : Etre titulaire de L'AFSGU2 valide

ORGANISATION :

1 journée (7heures) en présentiel

9H00-12H30 / 13H30-17H00

Groupe de 12 participants maximum

DUREE : 7 heures

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription auprès du Service Formation du CH de Millau par mail 1 mois avant la date de début de session

MOYENS MIS A VOTRE DISPOSITION

Salles de formation théorique et pratique situées
Rue Jean Moulin – 12100 Millau

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes nécessitant un aménagement spécifique, merci de prendre contact avec notre Référent handicap afin de vous accueillir dans les meilleures conditions :

Référents Handicap : Madame Stéphanie Bayol

TARIFS : 125 euros

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée par une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU 2 recyclage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (restauration, accès au site.....)

Pas de restauration possible sur place
Pas de possibilité de stationnement sur le parking de l'EHPAD

NOS CHIFFRES CLES

Nombre de stagiaires formés en :

2022 : 29 professionnels

2023 : 62 professionnels

Taux de satisfaction 2023 : 97.73 %

OBJECTIFS

Arrêté du 1^{er} juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Actualisation des connaissances nécessaires à l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Recueil des attentes de pré-formation
- Rappels théoriques (diaporama) et démonstration commentée
- Ateliers d'apprentissage du geste
- Mises en situation sur victime simulée et mannequin
- *Supports pédagogiques remis sur clé USB à la demande*

EVALUATION ET CRITERES DE VALIDATION*

- Présence à la totalité de l'enseignement
- Participation aux ateliers d'apprentissage du geste et aux mises en situation
- Validation des acquis théoriques (QCM)
- Comportement adapté lors des mises en situation
- Pré-test et post-test
- Renouvellement de l'attestation de formation, valable 4 ans

PROFIL DES INTERVENANTS

Circulaire du 10 mai 2006 : circulaire du 27 mai 2010

IDE et médecins exerçant dans un services d'urgences, de soins continus ou de réanimation et habilités par le CESU à enseigner les gestes et soins d'urgence.

PROGRAMME

Demi-journée 1 :

Accueil, retour d'expérience

Révisions urgences vitales et potentielles (rappels théoriques et exercices pratiques)

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée
- Alerter le SAMU et transmettre les observations et suivre les conseils donnés
- Identifier l'inconscience, assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats
- Arrêter une hémorragie externe, connaître les règles élémentaires d'hygiène, les règles de protection par rapport à un risque infectieux
- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux, cutané, d'une brûlure et réaliser les gestes adéquats
- Effectuer ou faire réaliser un relevage, un brancardage
- Identifier un ACR et réaliser une RCP de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...)
- Mettre en œuvre des appareils de surveillance des paramètres vitaux

Demi-journée 2 :

Mise en situation sur victime simulée et mannequin au cours d'un scénario évolutif.

Clôture de la formation